

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 27/03/2018	Délibération n° 2018/19 – p1/1
Objet : Tarifs 2018	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 Décision budgétaire	

Nombre de membres

En exercice : 36
Présents : 21
Votants : 24
Procurations : 3

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt sept mars à vingt heures,

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Stephan SILVESTRE, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Corinne POIGNANT, Christophe LINI, Pierre JUNILLON, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSOYEUX, Claudia MARSIGLIO, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI
Benoit WOSSMER a donné pouvoir à Alain GUETROT
Jean-Daniel AMSLER a donné pouvoir à Anne-Marie BOURDINAUD

Sont absents excusés :

Emile JOSSELIN, Sabine PATOUX, Francis SELLAM, Muguet NGOMBE, Jean-Raphaël SESSA, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Isabelle LAFON
Christophe IPPOLITO (arrivé au point XI),

Alain Guétrot expose au Comité ce qui suit :

Le comité ayant revisité les tarifs à plusieurs reprises en 2017, il est proposé de les reconduire sans changement en 2018 tout en complétant ceux des applicatifs non encore communiqués.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2018,

Vu la délibération en date du 12 octobre 2017 complétant les tarifs des prestations pour l'exercice 2017,

Après avoir entendu le Président dans son rapport,

Après en avoir délibéré à la majorité

(2 voix CONTRE -Henri PETTENI et Carole DRAI- et 22 voix POUR)

Article 1 : approuve l'ensemble des tarifications appliquées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : dit que la présente délibération entrera en vigueur après accomplissement des formalités prévues à l'article L.5211-3.

(PJ : 1 tableau des tarifs 2018)

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Fait à La Varenne, le 27/03/2018



Le Président
Alain GUETROT



ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Transmission en Préfecture
Le : - 6 AVR. 2018
Publié ou notifié
Le : - 9 AVR. 2018

Alain GUETROT
Président

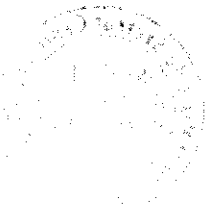
SECRET

CONFIDENTIAL

TOP SECRET

SECRET

CONFIDENTIAL



PRESTATIONS En noir : en vigueur déjà voté. En bleu : nouveau	UNITE DE FACTURATION	ADHERENTS = Maisons-Alfort	Conventionnés
POLE SOLUTIONS			
Visuel - INFOCOM'94		0,00	
Hébergement - Aquaray via Localco	Forfait annuel	2 570,00	-
GRU 6Tzen ADMINEXT	Forfait annuel	13 670,00	
Télios de Telino	Forfait annuel	10 635,00	-
OpenDataSoft	Forfait annuel	13 800,00	-
Alertes	forfait annuel	1 880,00	
Ametys	jour	500,00	
POLE TERRITOIRE			
Gestion du patrimoine - Carl Master de Carl	Forfait annuel	10 006,00	-
Gestion des services techniques - CIRIL			
GEO DP d'ILTR . Maisons Alfort	Forfait annuel	8 000,00	-
ATTRIBUTIONS ET MISSIONS FACULTATIVES			
IMPRESSION EN GRAND NOMBRE . Impression en grand nombre (au delà de 5 exemplaires et de 250 feuilles) de g ou impression spécifiques/particulières non issues des logiciels (reproduction)	Feuille/impression	0,18	0,18
MISE SOUS PLI (au delà de 1.500) . Le demandeur fournit les enveloppes au format préconisé	Enveloppe	0,06	0,06
PRESTATIONS SPECIFIQUES . Fusion, publipostage, requêteurs, ... fait par le personnel d'infocom à la place d	Heure	50	50
FORMATION . Mise à disposition de la salle de formation . Formation aux logiciels implantés à INFOCOM'94	Journée Séance d'une journée	-	150,00 1 500,00
LIAISONS LOUEES			
Pour chaque adhérent, Infocom 94 prend en charge financière les trois premières liaisons de transmission de données. Toute liaison au-delà de la 3 ^{ème} sera à la charge de l'adhérent (payée par Infocom 94 puis refacturée). Les établissements conventionnés assumeront intégralement le coût de leurs liaisons de transmission de données.			
FORMATION			
Les séances de formation, assurées par des sociétés dans le cadre de la mise en œuvre de logiciels et organisées par INFOCOM'94 en regroupant les collectivités, dans ses locaux, afin de minimiser le coût pour chacune d'elles, seront refacturées aux collectivités par INFOCOM'94 à hauteur de 50 % au prorata de leurs participants inscrits.			
Le coût de formation pour toute personne inscrite et non présente physiquement à la séance ne pourra donner lieu à une participation d'INFOCOM'94 et sera donc refacturé à la collectivité à hauteur de 100 %. (Toute inscription peut être annulée jusqu'à 15 jours avant la date de la séance et par conséquent toute inscription non annulée avant ces 15 jours devient ferme et définitive ; par contre, il est possible de substituer un inscrit à un autre). Une séance de formation demandée par une collectivité après la mise en œuvre d'un logiciel, non mutualisée, hors des locaux d'Infocom'94 est négociée au tarif INFOCOM'94 mais refacturée à 100 %.			

L'exploitation informatique de données nominatives par tout organisme doit faire l'objet, en vertu de la loi du 6 janvier 1978, d'une "déclaration d'un traitement automatisé d'informations nominatives" auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Tout organisme devra effectuer cette formalité.

• le tarif indiqué pour chaque applicatif correspond au prix d'utilisation (parfois à des frais de mise en service). Il ne comprend pas, lors du démarrage d'un logiciel, les frais de reprises de données, de transposition, ... qui varient d'un éditeur à l'autre et selon la solutation utilisée préalablement : ces prestations feront l'objet d'un devis sur mesure à intégrer dans la convention de gestion nécessaire à toute collaboration.

• L'ensemble des coûts relatifs à une attribution ou mission facultative est supporté par le ou les membres qui en bénéficient lorsque cette attribution ou mission est demandée par moins de six membres. A partir de six membres recourant à cette compétence ou mission, le coût de cette compétence ou mission peut être mutualisé au titre de la contribution.

• Toute demande impliquant un coût doit faire l'objet d'un écrit

NB : l'article 1 de la délibération du 9 février 2005 est annulé : Infocom ne prend plus en charge les signatures électroniques

PRESTATIONS En noir : en vigueur déjà voté. En bleu : nouveau	UNITE DE FACTURATION	ADHERENTS = Maisons-Alfort	Conventionnés
ATTRIBUTIONS ET MISSIONS OBLIGATOIRES			
POLE RESSOURCES			
Aide à rédaction des marchés publics - SisRédac de Sis	Forfait annuel	8 300,00	-
DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS - Xtender d'APCFC . Tout organisme	Forfait annuel	580,00	580,00
Analyse et programmation financière - Regard 3 de RCF	Forfait annuel	12 420,00	-
FINANCES - Civil net finances de Ciril . tarif Maisons-Alfort - hébergement comprenant les impressions (soit 0,24 € par habitant) - licences (tous modules) et maintenance (soit 0,49 € par habitant) - assistance des deux chefs de projet et 50 % des formations	Forfait annuel Forfait annuel Forfait annuel	12 960,00 26 460,00 12 000,00	- - -
AUTRES ORGANISMES . tarif SIVU Marne Vive . tarif syndicat intercommunal cimetières et crématorium	Ecriture(mandat/titre)/an Forfait annuel Forfait annuel		3,00 150,00 2 000,00
PERSONNEL ET PAIE - Civil net RH de Ciril . tarif Maisons-Alfort (*) le nombre d'agents facturé sera le nombre d'agents permanents + 1/12ème de la différence entre le nombre d'agents figurant sur la DADS N-1 et ce nombre d'agents permanents. . tarif autres organismes . tarif Syndicat Intercommunal Cimetières et Crématorium	Agent(*)/an Forfait annuel	70,00 980,00	- 70,00 1 200,00
Gestion du risque chômage - Indeline de Cegape	Forfait annuel	980,00	-
Gestion des délibération et des actes - Airdélib de Digitech . Module e-convoc	Forfait annuel	19 584,00 inclus	-
DEMATERIALIZATION DES ACTES - CDC Fast . 1ère année . Années suivantes	Forfait unique Forfait annuel	2 000,00 810,00	2 000,00 810,00
Gestion du courrier - Admail d'Adminext	Forfait annuel	17 730,00	-
Gestion du Protocole - Kolok d'Arwak	Forfait annuel	1 600,00	-
Gestion de la fiscalité - Ofea de GFI	Forfait annuel	15 850,00	-
POLE POPULATION			
Bambins	Forfait annuel	3 720,00	-
Galopins	Forfait annuel	5 790,00	-
Enfance-Petite Enfance - Agora+	Forfait annuel	24 784,00	-
Conservatoire de musique - duonet d'Ars Data	Forfait annuel	5 460,00	-
Acticités d'Infocom 94 (culturel, réservation de salle, sport)	Forfait annuel	7 080,00	-
CCAS - Millésime d'Implicit - hébergement comprenant les impressions (soit 0,13 € par habitant) - licences (tous modules) et maintenance (soit 0,09 € par habitant) - assistance des deux chefs de projet et 50 % des formations	Forfait annuel Forfait annuel Forfait annuel	7 020,00 4 860,00 3 000,00	- - -
CIMETIERES - Cimetpro d'Operis . Base 5000 concessions . Coût d'utilisation par concession supplémentaire	Forfait annuel La concession	3 900,00	3 900,00 0,70
Etat Civil (Siècle, Image, AEC, Comedec) de Logitud	Forfait annuel	6 410,00	-
CNI - décennies de Logitud	Forfait annuel	3 420,00	-
Logement - pélehas d'AFI	Forfait annuel	8 580,00	-
MEDIATHEQUE - symphony de Sirsi	Notice/an	0,45	-
Portail médiathèque		inclus	-
Recensement - INFOCOM'94	Forfait annuel	1 250,00	-
Elections - Civil net Elections de Ciril	Forfait annuel	9 880,00	-